

Vice-présidence
aux ressources
humaines



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2011

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	4
DÉFINITION	4
PORTRAIT DE L'ORGANISATION	4
MISSION	4
MANDAT	4
CLIENTÈLE	5
EFFECTIF	5
BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES (2006-2009)	6
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX.....	6
IDENTIFICATION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.....	6
ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION.....	6
ACCESSIBILITÉ AU SITE INTERNET	7
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	7
APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES.....	7
DIFFUSION	7
PLAN D'ACTION POUR 2009-2011	8
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX.....	8
PRATIQUES EN RESSOURCES HUMAINES	8
ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION.....	8
ACCESSIBILITÉ AU SITE INTERNET	8
APPROBATION, DIFFUSION ET SUIVI.....	9
RENSEIGNEMENTS.....	9

MISE EN CONTEXTE

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) stipule que tout organisme qui emploie au moins 50 personnes doit produire et rendre public chaque année un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Le présent plan d'action, qui couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2011, détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant des attributions d'Investissement Québec et décrit les mesures prises au cours des années antérieures ainsi que les mesures envisagées pour 2009-2011 dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

DÉFINITION

Personne handicapée (L.R.Q., c. E-20.1, chapitre 1, paragraphe 1g.)

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Mission

Investissement Québec est une société d'État qui relève du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Elle a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

Mandat

La Société centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine l'interlocuteur privilégié des entreprises.

Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit, directement ou par l'entremise de ses filiales, un soutien financier et technique.

Elle participe à la croissance des entreprises favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.

Elle cherche également à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant, directement ou par l'entremise de ses filiales, un soutien financier et technique aux entreprises implantées au Québec qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel.

Clientèle

La Société a une clientèle d'affaires constituée principalement d'entreprises et d'investisseurs qui souhaitent obtenir de sa part un appui financier complémentaire à celui des institutions financières pour financer leurs projets de démarrage ou d'expansion d'entreprise.

Effectif

La Société compte 425 employés répartis de la façon suivante :

- 208 personnes à Montréal;
- 117 personnes à Québec;
- 90 personnes dans ses 16 centres d'affaires ailleurs au Québec;
- 11 personnes à l'étranger (Londres, Munich, Paris, Beijing, Mumbai, Tokyo, Atlanta, Chicago, Los Angeles et New York).

Les personnes handicapées représentent 1,6 % de l'effectif total.

Accessibilité des lieux

- Tous nos bureaux situés au Québec sont aménagés dans des locaux loués, de sorte que la responsabilité de l'accessibilité aux immeubles revient aux propriétaires. Nous avons donc visité tous nos centres d'affaires afin de nous assurer de l'accessibilité des lieux. Quelques lacunes ayant été constatées, nous avons demandé aux responsables des immeubles de remédier à la situation.

Liste des lacunes observées dans certains centres d'affaires :

- Absence de porte mécanisée donnant accès à l'immeuble
- Absence d'identification sonore des étages dans les ascenseurs
- Absence d'inscription en braille dans les ascenseurs
- Réglage de la vitesse de fermeture des portes d'ascenseur
- Absence de toilettes adaptées pour les personnes handicapées
- Absence de rampe d'accès

À ce jour, une grande partie des améliorations demandées ont été apportées.

- L'aménagement intérieur de nos bureaux a également fait l'objet d'une évaluation visant à en garantir l'accès aux personnes en fauteuil roulant ou aux personnes ayant une déficience visuelle. Nos bureaux sont aménagés conformément aux normes établies en la matière.
- Des adaptations ont également été apportées, au besoin, aux postes de travail ou aux outils de travail des personnes handicapées.

Identification des personnes à mobilité réduite

- La liste des personnes handicapées est mise à jour annuellement.
- Dans le Plan d'évacuation d'urgence, un chapitre s'adresse expressément aux personnes à mobilité réduite, afin d'assurer leur sécurité en cas d'urgence.
- Dans tous nos bureaux, les employés chargés d'accueillir les visiteurs ont suivi une formation donnée par l'entreprise Kéroul afin d'offrir un service personnalisé répondant aux besoins des personnes handicapées.

Accessibilité de l'information

- Notre déclaration d'engagement envers la clientèle, que l'on retrouve sur le site Internet, souligne l'importance de l'accès des personnes handicapées aux services offerts par la Société.

Accessibilité au site Internet

- Plusieurs modifications ont été apportées à notre site Internet au fil des ans, particulièrement lors de sa refonte visuelle. Des feuilles de style (CSS) ont été mises au point pour définir la mise en page et la présentation du site.
- Au cours de la dernière année, l'équipe Internet a suivi une formation afin de se familiariser avec les nouveaux standards gouvernementaux visant à améliorer l'accessibilité au site Internet pour les personnes handicapées.

Gestion des ressources humaines

- Nous avons inclus les personnes handicapées à titre de groupe cible dans notre Politique d'accès à l'égalité en emploi.
- Nous avons également confié à la Direction des communications et du marketing le soin de recevoir les demandes d'information, les suggestions et les plaintes au sujet des services offerts aux personnes handicapées, et de les acheminer à la coordonnatrice des services aux personnes handicapées pour traitement. À ce jour, aucune demande d'information, plainte ni suggestion n'a été reçue.

Approvisionnement en biens et services

- Notre processus d'appel d'offres inclut parmi les fournisseurs possibles les entreprises dont la majorité des employés sont des personnes handicapées.

Diffusion

- Le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées est accessible sur le site Internet et le site intranet de la Société.

Dans la foulée des mesures prises depuis 2006 afin de favoriser l'accès aux services offerts et l'intégration des personnes handicapées, la Société entend prendre les mesures suivantes pour la prochaine période :

Accessibilité des lieux

- Réitérer les demandes adressées aux propriétaires des immeubles où se situent nos bureaux afin que tous les correctifs demandés soient apportés.
- Faire appel, au besoin, à des ressources spécialisées (p. ex., des ergonomes) afin de faciliter le travail des personnes handicapées par des adaptations ou des modifications aux postes de travail ou à l'équipement.

Pratiques en ressources humaines

- Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'embaucher des personnes handicapées et les appuyer dans cette démarche.
- Profiter de la « Semaine québécoise des personnes handicapées » (en juin) pour faire une activité de sensibilisation.

Accessibilité de l'information

- Prendre les mesures nécessaires pour adapter les services destinés aux membres du public en fonction de leurs caractéristiques et de leurs besoins.

Accessibilité au site Internet

- Évaluer le site Internet afin de déterminer les modifications à apporter pour le rendre conforme aux nouveaux standards sur l'accessibilité d'un site Web que le Conseil du Trésor doit adopter prochainement.

Les standards établissent les règles qui s'appliquent au contenu d'un site Web, qu'il soit public ou qu'il soit sur l'intranet ou sur l'extranet, en vue de le rendre accessible à tous. Ces standards se subdivisent en trois parties : l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01), l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02) et l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03). Dans un premier temps, nous mettrons l'accent sur le premier standard, soit l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01).

APPROBATION, DIFFUSION ET SUIVI

- Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2011 a été approuvé par le vice-président aux ressources humaines, Rodrigue Brillant.
- Ce plan d'action est publié sur le site Internet et le site intranet. Cette démarche s'inscrit également dans une perspective de développement durable.
- Le suivi du présent plan d'action se fait en continu afin que la Société puisse réagir rapidement lorsque la situation l'exige.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements sur le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, veuillez communiquer avec Francine Gagnon, coordonnatrice des services aux personnes handicapées, au 514 873-1405, ou par courriel à francine.gagnon@invest-quebec.com.